Annexe F

ACADÉMIE DE TOULOUSE
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aveyron

Demande de dérogation au secteur de recrutement
Niveaux 5ème, 4ème, 3ème
du lundi 27 avril 2026 au mercredi 27 mai 2026

La demande dûment remplie, datée et signée doit être transmise
par le collège d'origine à la DSDEN de l'Aveyron – ia12-deme2@ac-toulouse.fr :

- Accompagnée des justificatifs demandés.
- Signée par le chef d'établissement d'origine.

Année scolaire 2026-2027	☐ 5ème	☐ 4ème	☐ 3ème

COORDONNÉES ELEVE : Né(e) le / /

NOM : **PRENOM :**

Adresse :

Code postal Commune

COORDONNEES REPRESENTANTS LEGAUX

NOM ET PRENOM e-mail :

Adresse :

Code postal Commune

Tél. : Portable : e-mail :

NOM ET PRENOM

Adresse

Code postal Commune

Tél. : Portable :

2025-2026 – Etablissement fréquenté	**Collège de secteur** :
LV1 : LV2 :	

Rentrée scolaire 2026 – Demande de dérogation au secteur de recrutement

Nom et adresse de l'établissement :

LV1 : **LV2 :**

MOTIF DE LA DEMANDE (motif à cocher)	**PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE IMPERATIVEMENT**
1. ☐ Elève en situation de handicap	Copie de la notification de la MDPH
2. ☐ Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement, justifiée par un dossier médical	Certificat médical du médecin traitant sous pli confidentiel
3. ☐ Boursier à caractère social	Copie de la notification d'attribution des bourses ou copie d'avis d'imposition 2025 de la famille
4. ☐ Elève dont un frère ou une sœur est scolarisée dans l'établissement souhaité à la rentrée 2025	Certificat de scolarité de l'année scolaire 2025-2026 du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (hors classe de 3ème) et copie du livret de famille.
5. ☐ Elève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Copie justificatif de domicile + plan indiquant les 2 collèges ainsique le domicile.
6. ☐ Elève qui doit suivre un parcours scolaire particulier	Copie certificat d'admission dans un parcours particulier
7. ☐ Autres : les demandes de dérogation formulées au titre de la convenance personnelle n'ont pas lieu d'être satisfaites, sauf situation exceptionnelle qui sera étudiée au cas par cas par la directrice académique.	Un courrier reprenant les motivations de la demande accompagné de tout document que vous jugerez utile

Important : toutes les demandes de dérogation sont traitées par ordre de priorité des critères nationaux définis par le ministère de l'Education nationale mentionnés ci-dessus et dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé.
Une suite favorable donnée à une demande de dérogation n'entraine pas la prise en charge de la gratuité de transport scolaire.

Tout dossier incomplet et/ou hors délai ne sera pas traité

A , le, 2026

Signature obligatoire du représentant légal 1 : Signature obligatoire du représentant légal 2 :

Cadre réservé au chef d'établissement d'origine

Etablissement fréquenté en 2025-2026 : Cachet de l'établissement :

Classe : LV1 : LV2 : Signature du chef d'établissement :

En cas de changement de département :

Avis de l'inspecteur d'académie – directeur académique des services départementaux du département d'origine :

☐ Favorable ☐ Défavorable

Cadre réservé à la commission

☐ Accordé pour le collège demandé ☐ Demande rejetée

ACADÉMIE DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aveyron

Annexe F
Notice explicative

Demande de dérogation au secteur en collège
Niveaux 5ème, 4ème, 3ème

Informations préalables importantes

- Votre demande de dérogation ne dispense pas d'une **inscription dans le collège de secteur**
- Vous ne pouvez formuler **qu'une seule demande de dérogation**
- Toutes les demandes de dérogation sont étudiées en commission de dérogation présidée par madame l'inspectrice d'académie - directrice des services de l'Education nationale de l'Aveyron.

Critères des demandes de dérogations

Toutes les demandes de dérogation sont traitées par ordre de priorité des critères nationaux définis par le ministère de l'Education nationale mentionnées ci-dessous et dans la limite de la capacité d'accueil de l'établissement demandé.
Vous pouvez cocher plusieurs critères et joindre impérativement les pièces justificatives selon les critères cochés.

PRIORITE	CRITERES	PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE IMPERATIVEMENT
1	élève en situation de handicap	Copie de la notification de la MDPH
2	Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement, justifiée par un dossier médical	Certificat médical du médecin traitant sous pli confidentiel
3	boursiers sociaux	Copie de la notification d'attribution des bourses ou copie d'avis d'imposition 2025 de la famille
4	élève dont un frère ou une sœur est scolarisée dans l'établissement souhaité à la rentrée 2026	Certificat de scolarité de l'année scolaire 2025-2026 du ou des frères et sœurs scolarisés dans l'établissement sollicité (hors classe de 3ème) et copie du livret de famille.
5	élève dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité	Copie justificatif de domicile + plan indiquant les 2 collèges ainsi que le domicile.
6	élève qui doit suivre un parcours scolaire particulier	Copie certificat d'admission dans un parcours particulier
7	Autres : les demandes de dérogation formulée au titre de la convenance personnelle n'ont pas lieu d'être satisfaites, sauf situation exceptionnelle qui sera étudiée au cas par cas par la directrice académique.	Un courrier reprenant les motivations de la demande accompagné de tout document que vous jugerez utile.

- La signature des deux responsables légaux, ayant autorité parentale, doit figurer obligatoirement sur le formulaire de demande de dérogation.

***En cas de désaccord sur le choix de l'établissement, les représentants légaux saisiront le juge aux affaires familiales afin de régler leur différend*.**

Retour des demandes :

du lundi 27 avril 2026 au mercredi 27 mai 2026.

Les demandes de dérogation doivent être retournées avec les pièces justificatives **par le principal du collège à la D.S.D.E.N. de l'Aveyron**, DEME 2 - 279 rue Pierre Carrère,12031 Rodez (le cachet de la poste faisant foi)

ou par mail ia12-deme2@ac- toulouse.fr,

***Communication des résultats**

Aucun résultat ne vous sera communiqué par téléphone

- En cas de décision favorable, vous serez contacté directement par le collège sollicité en dérogation à partir du lundi 15 juin 2026.
- En cas de décision défavorable : vous recevrez un courrier de refus motivé à partir du jeudi 11 juin 2026.

Refus de la demande de dérogation

En cas de refus de la demande de dérogation, l'élève sera affecté dans son collège de secteur.

Information sur les voies et délais de recours

Si vous estimez que la présente décision est contestable, vous pouvez former un recours administratif gracieux ou hiérarchique dans un délai de 2 mois :

- Le recours administratif gracieux doit être formé devant madame l'inspectrice académique, directrice académique des services de l'Education nationale de l'Aveyron ;
- Le recours administratif hiérarchique, quant à lui, doit être formé auprès de monsieur recteur de l'académie de Toulouse.

Vous pouvez également former un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent, dans un délai de 2 mois à compter de la notification ou de la décision de rejet du recours administratif.